

Trail du Mâconnais 2024 : règlement

Parcours : En cas de force majeure, les organisateurs se réservent le droit de modifier tout ou partie de l'itinéraire.

Participation : Les épreuves sont ouvertes aux athlètes hommes et femmes licenciés ou non licenciés. Le 9 km concerne les athlètes nés en 2008 et avant, le 17 km s'adresse aux athlètes nés en 2006 et avant et le 28 km s'adresse aux athlètes nés en 2006 et avant. Pas de cadets sur le 17 km et le 28 km. Dans le respect de la loi et du décret du 22 juin 2022, les non licenciés devront fournir un P.P.S. (Parcours Prévention Santé) de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition, les licenciés une photocopie de la licence F.F.A. Leur absence entraînera l'interdiction de participation. Les licences triathlon, pentathlon et course d'orientation ne sont plus valables. La signature des parents devra être apposée sur le bulletin d'inscription des concurrents mineurs et devront nous fournir un certificat médical de moins d'un an. Tout abandon devra être signalé au responsable du poste de contrôle le plus proche, le dossard sera remis au responsable du poste.

Horaire et chronométrage : Le départ des courses sera donné du Centre des Quatre-Saisons à Mâcon-Loché, à 8h30 pour le 28km, à 9h30 pour le 17km et à 10h00 pour le 9 km. Un briefing ainsi qu'un échauffement auront lieu 10 mn avant chaque départ.

En cas de besoin, les organisateurs se réservent la possibilité de changer et retarder l'heure du départ. Un poste de chronométrage est prévu sur la ligne de départ/arrivée.

Barrière Horaire sur le parcours de 28km : le trailer dépassant 2h15 de course à mi-parcours (ravitaillement du 14e km) devra remettre son dossard au poste de ravitaillement mais aura la possibilité de courir sous sa propre responsabilité.

Balisage et ravitaillement : . Un ravito eau pour le 17 km. Un ravito eau pour le 28 km. Il n'y aura pas de gobelet jetable sur les ravitaillements, **GOBELET PERSONNEL OBLIGATOIRE**. Ravitaillement d'arrivée offert à tous les coureurs.

Le parcours sera balisé à l'aide de panneaux flèches et de rubalises.

Matériel obligatoire : réserve d'eau obligatoire ; la course se faisant en semi-autonomie, il est demandé aux coureurs de se munir d'une gourde ou d'un sac d'hydratation type Camel back. Attention : dans le cadre d'une démarche de respect de l'environnement , l'organisation s'est engagée pour la première année à ne plus distribuer de gobelets sur les ravitaillements des 3 épreuves. Il vous appartient d'apporter votre propre contenant ; toutefois des gobelets pliants seront en vente sur place (nombre limité).

Circulation : Les deux-roues ne sont pas autorisés à accompagner les coureurs. L'usage de bâtons de marche et l'accompagnement de chiens sont interdits.

Abandon : En cas d'abandon, le coureur doit absolument prévenir le signaleur le plus proche et lui restituer son dossard.

Sécurité : Elle sera assurée par : des secouristes de la Croix Rouge, un médecin, et des signaleurs. Les concurrents se doivent secours et entraide. Chaque athlète participera à l'épreuve sous sa propre responsabilité et devra veiller à se présenter au départ en bonne condition physique. La participation à l'épreuve se fera sous l'entière responsabilité des coureurs avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné.

Droit à l'image et CNIL : En signant son bulletin d'inscription, le concurrent renonce à son droit à l'image concernant les photos qui

pourraient être prises pendant la course. Les concurrents qui le souhaitent peuvent demander aux organisateurs à être retirés des fichiers informatiques de l'organisation.

Assurances : Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la MAAF. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Inscriptions : Les inscriptions se font uniquement en ligne chez YAKA EVENT'S, avec une photocopie de la licence ou le PPS. Les licences triathlon, pentathlon et course d'orientation ne sont plus valables. Inscriptions limitées à 500 coureurs au total.

Date limite de butée, Vendredi 4 Octobre 2024 à Minuit.

Tarifs : Trail de 9 km : 10€ / Trail de 17 km : 15€ / Trail de 28 km : 22€, . Tarif jusqu'au Samedi 28 Septembre 2024 Minuit.

Tarifs : Trail de 9 km : 13€ / Trail de 17 km : 18€ / Trail de 28 km : 25€, . Tarif jusqu'au Vendredi 4 Octobre 2024 Minuit.

Plus frais d'inscription en ligne Yaka.

Dimanche 6 Octobre, Inscriptions possible (avant les 30 minutes départ course) avec un supplément de 2 Euros

(Prévoir la Monnaie ou chèque pour les inscriptions accompagnées des Licences ou du PPS)

Renseignements : par mail : trail@millepattesmacon.fr

Dossards : Les dossards devront être fixés sur la poitrine des concurrents et placés de manière à rendre visible le numéro.

Les Dossards seront remis le même jour que l'épreuve

Annulation : Toute annulation d'inscription doit être faite par e-mail ou par courrier uniquement. La demande d'annulation sera prise en compte .

Cette annulation ne permettra aucun remboursement.

Classement : Un classement par catégorie sera effectué, pour chaque course, licenciés et non licenciés confondus.

Dotations :

•Lot au 250 premiers inscrits.

•Lots aux 3 premières femmes et 3 premiers hommes au scratch pour les 9 km ,17 km et 28 km..

•Lot au club le plus représenté.

Les récompenses ne sont pas cumulables.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier la dotation. La remise des prix aura lieu à 12h00.

Présence obligatoire pour toutes récompenses.

Environnement : Gardons l'esprit Trail. Parce que nous aimons la nature, respectons là. Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils ont été balisés. Ne jetez pas vos papiers d'emballage de barres, vos tubes de gel vides. Tout participant pris à jeter des papiers ou tout autre déchet sera disqualifié.

Respect du règlement : La participation à l'épreuve implique l'acceptation du présent règlement. En cas de litige ou de réclamation, l'organisateur sera seul habilité à prendre une décision. Celle-ci sera sans appel.